

**PERSONNES MORALES
ET PROFESSIONNELS**



Conditions et tarifs
des principales prestations
financières applicables
au 1^{er} juillet 2018

Retrouvez ces tarifs sur bpe.fr
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Fidèle à sa démarche d'information et de transparence, BPE vous présente dans ce dépliant les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de Compte des Personnes Morales et Professionnels, qui sont applicables au 1^{er} juillet 2018.

Nos produits et services sont destinés à vous apporter chaque jour des solutions concrètes et personnalisées. Votre conseiller est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien et vous apporter les réponses appropriées à vos projets.

S'agissant d'opérations bancaires, les tarifs indiqués ne sont pas soumis à TVA, sauf indication contraire.

Les tarifs et commissions sont exprimés hors taxe. À ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions assujetties à la TVA sont signalées par le sigle suivant : **(TVA)**.

Ce document n'est pas exhaustif. Il indique la tarification des principaux produits et services appliquée aux Personnes Morales et Professionnels. Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une communication préalable.

Fonctionnement du compte

- Ouverture d'un compte **Gratuit**
- Frais de tenue de compte actif 12,00 € par mois
- Frais de tenue de compte inactif 2,50 € par mois
(article L312-19 du Code monétaire et financier) soit 30,00 € par an
- Commission de plus fort découvert (calcul mensuel)
(prélevée par trimestre) 0,05 %
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 44,00 €
auxquels s'ajoutent :
 - frais de mise en place d'un virement : 0,10 % avec minimum 25,00 €
 - commission de change : 0,05 % avec minimum 15,20 € + commissions additives le cas échéant
- Liste des opérations automatiques et récurrentes **Gratuit**
(maximum 10 ans)
- Frais de mensualisation de la tarification (par compte) :
 - expédition à domicile 3,20 €
 - via bpe.fr⁽¹⁾ 2,30 €
- Frais de clôture de compte **Gratuit**

Opérations courantes

- En agence BPE :
 - encaissement de chèques en euros **Gratuit**

Relevés de compte

- Expédition de relevé de compte :
 - mensuel à domicile **Gratuit**
 - via l'espace client BPE DIRECT **Gratuit**
 - autre fréquence à domicile⁽²⁾⁽³⁾ 1,80 € par relevé
à partir du 2^e dans le mois
- Frais de duplicata de relevé de compte (par relevé) 8,70 €
- Frais pour avis de crédit (expédition à domicile par avis)⁽⁴⁾ 1,20 €

Prestations diverses

- Frais de gestion pour retour de courrier (boîte inaccessible, boîte ou destinataire non identifiable, non réclamé, anomalie d'adresse...) 8,50 € (TVA)
- Frais de recherche archives simple
(document(s) disponible(s) en agence) 20,50 €
 - à partir de 10 photocopies 1,00 € par page
supplémentaire
- Frais de recherche archives complexe
(document(s) non disponible(s) en agence) Sur devis

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès ou selon l'opérateur de téléphonie mobile. (2) Vous pouvez opter pour une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou décadaire. (3) Facturation mensuelle. (4) Facturation trimestrielle à terme échu.

■ **Frais d'utilisation des services de banque à distance**
(Internet, téléphone...) BPE Direct

Les services de banque à distance sont accessibles sur cotisation forfaitaire mensuelle (si connexion dans le mois)

- Site Internet et application mobile⁽¹⁾ 2,25 € (TVA)
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel
+ prix appel 1,50 € (TVA)

■ **Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail**

- Pocket info : alerte situation du compte par SMS ou par e-mail 0,30 € par alerte reçue (TVA)
- Relevé de compte bihebdomadaire 2,25 € par mois (TVA)
- Relevé de compte quotidien 4,50 € par mois (TVA)

Virements SEPA⁽²⁾ en euros

■ Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros **Gratuit**

■ Émission d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros

Frais par virement occasionnel émis

- Entre comptes tenus chez BPE :
 - en agence **Gratuit**
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en agence 4,00 €
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- Frais par virement immédiat ou administratif 8,70 €

Frais par virement permanent émis

- Entre comptes tenus chez BPE :
 - en agence **Gratuit**
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en agence 1,60 €
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**

Frais par virement remis en nombre émis

- Remise télétransmise ou par Internet (BPE Direct) 3,35 €
- Virement télétransmis 0,19 €
- Virement par Internet (BPE Direct) 0,10 €

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès ou selon l'opérateur de téléphonie mobile. (2) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2018 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin et la Suisse.

Prélèvements

Prélèvements effectués dans la zone SEPA / TIP

- Frais de prélèvement remis en nombre :
 - remise télétransmise ou via Internet (BPE Direct) 3,35 €
 - prélèvement télétransmis 0,28 €
 - prélèvement télétransmis par Internet (BPE Direct) 0,10 €
- Frais de prélèvement passé en agence 0,25 €
- Frais d'impayé sur prélèvement remis 9,45 €
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **Gratuit**
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA remis **Gratuit**

Chéquiers

- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
 - en envoi simple 2,30 €
 - en recommandé 8,00 €
- Frais d'opposition sur chèque, chéquier ou série de chèques 17,80 €

Dates de valeur

- Remise de chèque J + 1 ouvrable⁽¹⁾ (J : jour de comptabilisation)
- Retrait d'espèces Distributeur Automatique de Billets J (J : jour du retrait)
- Paiement d'un chèque J (J : jour de présentation)
- Émission d'un virement SEPA ou non SEPA J (J : jour de l'opération)
- Réception d'un virement J (J : jour de réception des fonds)
- Virement de trésorerie en débit J (J : jour de l'opération)
- Virement en crédit J (J : jour de réception des fonds)
- Paiement d'un prélèvement J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise d'un prélèvement J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise de virement J (J : jour de remise)

(1) Jour ouvrable : jour au cours duquel la banque du client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

Commission d'intervention⁽¹⁾

- Frais par opération..... 9,00 € par opération
(avec un plafond de 200,00 € par mois)

Opérations exceptionnelles

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision⁽²⁾ 14,50 €
- Frais par saisies / Avis à tiers détenteur / Opposition à tiers détenteur 102,00 € (TVA)
- Frais pour opposition administrative (dans la limite de 10 % du montant de l'opposition) Maximum 102,00 € (TVA)
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :
 - envoi simple 23,50 €
 - envoi recommandé 35,00 €
- Frais de non-exécution ou de rejet de tout ordre de paiement pour défaut de provision (par opération rejetée) Montant du paiement rejeté (plafonné à 20,00 € maximum)

Incidents de paiement**■ Chèques**

- Frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - forfait⁽³⁾ par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - forfait⁽³⁾ par chèque rejeté supérieur à 50 € 50,00 €

■ Prélèvements

- Frais de rejet de prélèvement \geq 20 € pour défaut de provision..... 20,00 €
- Frais de rejet de prélèvement $<$ 20 € pour défaut de provision Plafonné au montant du prélèvement rejeté

■ Virements

- Frais de non-exécution d'un virement pour défaut de provision Maximum 20,00 €

(1) Glossaire CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) - Définition de la commission d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...). (2) Frais non perçus en cas de rejet de chèque. (3) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarification pouvant être perçue en plusieurs mouvements sur le compte.

Placements financiers⁽¹⁾

- **Frais fixes par compte** 30,00 € par an (**TVA**)
(prélevés semestriellement)

- **Droits de garde**
 - Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel ARKEA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA 4,50 € (**TVA**)
 - Facturation proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors valeurs Crédit Mutuel ARKEA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA⁽²⁾ :
 - sur la part du portefeuille inférieure à 50 000 € 0,21 % (**TVA**)
 - sur la part du portefeuille entre 50 000 € et 200 000 € ... 0,14 % (**TVA**)
 - sur la part du portefeuille supérieure à 200 000 € 0,09 % (**TVA**)

- **Frais de gestion des Titres Non Cotés (TNC)** 80,00 € par an et par compte (**TVA**)

- **Relevé spécifique aux instruments financiers**
 - Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (en remplacement du relevé ISF) **Gratuit**

- **Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽³⁾ : rémunération de BPE sur les frais de gestion**

En sa qualité de distributeur, BPE peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion⁽⁴⁾, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre BPE et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande adressée à BPE.

- **Frais de souscription sur OPC**
 - OPC référencés Nous consulter
 - OPC non référencés Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC + courtage 30,00 € (**TVA**)
 - OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA (hors fonds à formule et fonds à capital garanti) 1 % droits d'entrée
Pas de frais de courtage
 - OPC de La Banque Postale AM (fonds à formule et fonds à capital garanti) Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC
Pas de frais de courtage
 - Droits de sortie OPC Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC

- **Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations**
 - Frais de prise d'ordre en agence 5,00 €
 - Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage et négociation inclus) :
 - en agence 1,40 % / 15,00 € minimum
 - par Internet 0,60 % / 9,00 € minimum

(1) Certaines opérations peuvent être soumises à une taxe sur les transactions financières au taux de 0,3 % (taux en vigueur depuis le 1^{er} août 2017). (2) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (4) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée / sortie, aux frais de gestion et à leur assiette. (5) DICI : Document d'Information Clé pour Investisseur.

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers) :
 - en agence 1,50 % / 50,00 € minimum
 - par Internet 0,65 % / 35,00 € minimum
 - Introduction - Privatisation **Gratuit**
 - Édition d'un avis d'opéré sur le portail Internet épargne financière de BPE **Gratuit**
 - Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique) 4,60 €
- **Dates de valeur**
- Achat au comptant Jour
 - Vente au comptant Jour
- **Frais par transfert de Compte-titres ordinaire** 110,00 € (**TVA**)

6

Financements

- **Découvert**
- Ouverture de crédit en compte Nous consulter
 - Autorisation de découvert Nous consulter
 - Dépassement d'autorisation de découvert Taux de découvert autorisé en compte majoré de 3 points
 - Commission d'ouverture de crédit 1,00 % du montant du crédit
 - Commission de confirmation de 0,25 % à 0,50 % du montant de l'autorisation
 - Réexamen annuel de l'ouverture de crédit :
 - frais d'étude (prélevés lors de l'examen du dossier) 50,00 €
- **Aval et cautions**
- Frais de dossier minimum 32,00 €
 - Commission annuelle (prélevée trimestriellement) 1,50 % du montant de l'engagement
- **Crédit amortissable**
- Commission d'ouverture de crédit 1,00 % du montant du crédit
 - Commission d'engagement 1,00 % du montant du crédit
 - Réédition du tableau d'amortissement 28,00 €
 - Frais de modification de la date d'échéance ou de l'échéance 22,00 €
 - Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) 1,00 % du capital restant dû
 - Frais d'acte simple/complexe Nous consulter
 - Mainlevée de garantie 128,00 €
 - Lettre d'information annuelle des cautions par engagement cautionné 35,00 € par caution
(Si plusieurs cautions, plafonné à 105,00 € par dossier de prêt)

(1) Les droits de garde sont prélevés annuellement sur la base des positions arrêtées au 30 juin.

(2) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif.

La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

■ Émission d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽¹⁾

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
 - en agence 0,10 % / minimum 25,00 €
 - télétransmis ou par Internet (BPE Direct) 0,08 % / minimum 20,15 €
- Frais par virement permanent émis 11,70 €
- Commissions additives :
 - commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €
 - tous frais à charge du donneur d'ordre⁽³⁾ 11,70 €
 - remise de fichier télétransmis 3,50 €
 - frais de virement urgent (en date de valeur J) 8,70 €
 - commission de réparation⁽⁴⁾ 6,00 €

■ Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽¹⁾

- Frais par virement 13,50 €
- Commissions additives :
 - commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €
 - commission de réparation⁽⁴⁾ 13,30 €

■ Émission de chèques / Effets à l'international⁽¹⁾

- Frais de paiement 0,10 % / minimum 36,70 €
- Frais d'acceptation - Impayé - Prorogation 45,50 €
- Commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €

■ Remise de chèques (en euros payable à l'étranger) / Effets à l'international

- Commission d'encaissement
 - « Sauf bonne fin » 0,10 % / minimum 32,50 €
- Commission d'encaissement
 - « Crédit après encaissement » 0,10 % / minimum 39,80 €
- Frais d'acceptation - Impayé - Prorogation - Avis de sort 45,50 €
- Commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €

■ Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Frais par avis d'exécution d'un virement 5,60 €
- Frais par avis de réception d'un virement 5,60 €
- Frais par avis d'opération 2,35 €

(1) Pour les virements hors de l'Espace SEPA ou en devises dans l'Espace SEPA, les frais de correspondant étranger peuvent être à la charge du bénéficiaire. (2) Commission non perçue pour les opérations en euros. (3) Si le mode « OUR » est exigé, tous frais à la charge du donneur d'ordre. (4) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

BPE vous accompagne aussi dans vos projets personnels.
Rencontrez votre conseiller pour plus d'informations sur nos offres et services destinés aux particuliers.

Résoudre un litige

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Conseiller ou du Directeur de votre agence par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé de réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de BPE.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS.

Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus. Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir par écrit le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de BPE - 62 rue du Louvre - 75002 PARIS ou sur le site www.laposte.fr/mediateurdugroupe.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site bpe.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de BPE soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02, votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

La Banque Postale Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 5 368 107,80 €, ayant son siège social 34 rue de la Fédération 75737 Paris CEDEX 15, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 344 812 615 RCS PARIS, agréée en tant que société de gestion de portefeuille par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro GP 95-15.

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. Coopérative de Crédit à Capital variable et de courtage d'assurances. 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585. 03/2017.

Suravenir - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61, rue Taitbout - 75436 Paris CEDEX 9).

Suravenir Assurances - Société Anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain 44931 Nantes CEDEX 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Tocqueville Finance - S.A. au capital de 2 415 825 € - Société de gestion de portefeuille - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - 381 652 072 RCS Paris - Agrément AMF n° GP 91-12- Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 035 215.



BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 102 410 685 €.

Siège social : 62 rue du Louvre 75002 PARIS. RCS Paris 384 282 968.

Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS
sous le n° 07 004 983.

Groupe La Banque Postale

